

[redacted] St Pruyé St Mesmin
Ma demande concerne mon bien immobilier

[redacted] AS800 Combles
parcelle n° A52 et A51
qui se positionne en zone UR4

J'ai 3 remarques concernant la modification du PLU
1/ Je souhaiterais m'assurer que je peux construire
~~au dela de la bande de constructibilité~~ jusqu'au fond de ma parcelle
et que je ne suis pas impacté par la bande de constructibilité
des 50 mètres

2/ Je souhaiterais que la partie cœur d'ilot
sur ma parcelle disparaisse, en effet cette délimitation est libre
de toute plantation.

3/ JE SUIS TOTALLEMENT OPPOSÉ au
changement de TRACÉ DE LA VOIRIE qui doit
remplacer la Végelle qui est mitoyenne à ma parcelle.
le premier tracé était juste et bien défini. le second
tracé détruit ma parcelle et rend quasi inhabitable
ma maison. J'AI UN MANQUE A GAGNER ENORME
et surtout c'est complètement illogique.

J'ai beaucoup de mal à comprendre ce tracé qui
valorise les intérêts de certains administrés et qui détruit
la valorisation de mon habitation.

[redacted]